

CH_VB 07-0500 1539 vom 6. März 2007

Bundesverwaltung, 2007-03-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_07-0500_1539_

FR: CH_VB 07-0500 1539 du 6 mars 2007

IT: CH_VB 07-0500 1539 del 6 marzo 2007

Erwägungen

E. 2

machines de montage de pare-chocs MAI-MAN horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 H 08.03.2007–07.03.2010 (Renouvellement) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-9656 / 101941 Ciments Vigier SA, 2603 Péry production: installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et du ciment, service du pont-roulant horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 12 H 22.03.2007–21.03.2010 (Renouvellement) – 07-9661 / 101941 Ciments Vigier SA, 2603 Péry centrale de commande horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

E. 5

H 22.03.2007–21.03.2010 (Renouvellement) – 07-9667 / 100778 Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey bâtiments: 317, 334, 337, 343, 351, 370, 415, 452, 370 et 255 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 222 H 02.04.2006–01.04.2009 (Modification) – 07-9678 / 101169 Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod usine 6 (3 machines): ligne de réticulation horizontale THT-LR2 (ligne 6, extrusion horizontale) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 20 H 04.03.2007–09.09.2009 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

1540 Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1541 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 07-9551 / 109055 DUCOMMUN SA, 1024 Ecublens VD pose des autocollants publicitaires sur les bus des TL besoins spéciaux de consommation

E. 6

H 09.02.2007–08.02.2010 (Renouvellement) – 07-9565 / 109067 Termiboites S.A., 2923 Courtemaîche terminaison de boîtes de montres horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 02.03.2007–01.03.2010 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr) – 07-9556 / 100031 Bultech Précision, 1630 Bulle centres d'usinage et de tournage CNC horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 01.01.2006–31.12.2008 (Modification) Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr) – 07-9562 / 100686

Suter Viandes SA, 1844 Villeneuve VD préparation viande fraîche / tranchage charcuterie besoins spéciaux de consommation 50 H, 35 F 11.02.2007–01.02.2010 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 06-9328 / 110856 Union Bancaire Privée, UBP, 1204 Genève département informatique, Data Center, production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 20 H 01.01.2007–31.12.2009 (Nouveau permis)

1542 – 07-9564 / 100218 JESA SA, – Moncor atelier-production: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage, département plastique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 41 H 22.10.2006–21.10.2009 (Modification) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) – 06-9327 / 110856 Union Bancaire Privée, UBP, 1204 Genève département informatique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 4 H 01.01.2007–31.12.2009 (Nouveau permis) – 07-9540 / 100306 Saline de Bex SA, 1880 Bex service de maintenance horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 1 H 04.09.2005–03.09.2008 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr) – 07-9541 / 100306 Saline de Bex SA, 1880 Bex évaporation et épuration horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 2 H 04.09.2005–03.09.2006 (Nouveau permis) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-9542 / 100306 Saline de Bex SA, 1880 Bex évaporation et épuration horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

E. 8

H 04.09.2005–03.09.2008 (Renouvellement/modification)

1543 – 07-9560 / 101363 Tuileries & Briqueteries SA, Bardonnex, – Bardonnex four (cuisson): poste de contrôle et surveillance hors des heures de production «usine» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 4 H 01.02.2007–31.01.2010 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 6 mars 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft

E. 10

140 405 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie

fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.